



TROPHÉES DU GCE

Dossier de candidature

Date limite de dépôt du dossier :

Jeudi 30 novembre 2018

Les dossiers sont à envoyer de préférence par mail gce@puy-de-dome.cci.fr

Où bien à déposer à :

CCI Puy de dôme
148, boulevard Lavoisier
63000 Clermont-Ferrand

Pour plus informations :

Cyril Tasset : 06.50.38.94.53 ou Sandra Juillard 06.20.08.47.23

PRÉSENTATION

Les Trophées

Créé en 1978, le Groupement des Créateurs d'Entreprises, premier réseau relationnel du créateur et repreneur d'entreprise, devenu GCE depuis le 20 février 2014, a pour but d'accompagner les créateurs et repreneurs d'entreprises, au-delà du cap difficile des 5 premières années, par des formations, des actions de conseil et de parrainage (opération Dauphin), d'aide à la communication (cocktail développement), mais surtout par un partage d'expérience très concret.

Cette volonté de valorisation de la création d'entreprise, le GCE la décline également au travers des Trophées 2018 du GCE.

Ces Trophées ont pour objectif de mettre en avant et de distinguer la démarche entrepreneuriale particulièrement dynamique des chefs d'entreprises, leur implication dans l'activité économique et l'intégration d'une démarche éthique dans la stratégie de développement de leur entreprise (*efficacité économique au service de l'homme, progrès social, préoccupations environnementales ...*).

Sélection

Elle sera conduite en trois phases :

- Clôture des inscriptions aux trophées le 30 novembre 2018
- Analyse des dossiers et présélection des candidats par le jury le mercredi 5 décembre 2018
- Présentation orale par les candidats le mercredi 19 décembre 2018

Le jury sera composé :

- Des partenaires, du Président, des membres du conseil d'administration, et des acteurs économiques sociaux du territoire.

Les critères de sélection porteront sur les moyens et la stratégie mise en œuvre, les retombées réalisées ou potentielles et des perspectives de création d'emploi ...

Catégories

1/ Trophée Porteur de projet : 1 lauréat

*Destiné soit aux porteurs d'un projet de création ou reprise d'entreprise.
où aux élèves d'un établissement scolaire (500€)*

2/ Trophée Création/Reprise d'entreprise : 2 lauréats (1000€ et 500€)

Destiné aux entreprises créées entre le 01/09/2012 et le 30/09/2018

3/ Trophée « Coup de cœur » (500€)

4/ Nouvelle économie numérique (1000€)

Pour concourir

Le dossier complet devra être retourné avant le 30 novembre 2018 avant midi **de préférence par mail** :

gce@puy-de-dome.cci.fr

ou

déposé avant 12h à

CCI Puy de dôme

148, boulevard Lavoisier 63000 Clermont-Ferrand

La remise des prix aura lieu le 11 janvier 2019 lors d'une soirée spéciale trophées avec la participation de nos partenaires, de nos adhérents, des présidents des associations membres de l'Interclubs et des chefs d'entreprises.

FICHE D'IDENTIFICATION

Candidat

Nom, prénom :

.....

Fonction :

.....

Formation et expérience professionnelle* :

.....

.....

.....

Adresse :

.....

.....

....

Tél. :

Portable :

E-mail :

Entreprise/ Établissement

Nom (raison sociale) :

.....
.....
...

Adresse (siège) :

.....
.....
...

Tél. :

Fax :

E-mail :

Site Internet :

N°RC (ou RM)* :

N° Passeport Entreprendre* :

Secteur d'activité* :

Code NAF* :

Catégorie

- Porteur de Projet
- Création / Reprise
- Coup de Coeur
- Nouvelle Économie

GUIDE DE RÉDACTION

Pour la constitution du dossier, les éléments ci-dessous doivent obligatoirement apparaître dans la rédaction (10 pages maximum*):

- son marché,
- ses services et/ou produits,
- son organisation interne,
- sa démarche commerciale,
- éventuellement son activité financière
- objectif,
- moyens mis en œuvre...

Réalisation des actions mises en place :

- dynamisme
- enthousiasme
- implication
- originalité du concept
- créativité du concept

Question subsidiaire : Qu'avez-vous de plus que les autres sur votre marché ?

En quoi le développement de votre entreprise est-il original ou à caractère créatif ?

*** Taille de caractères 12 Police Times**

